

- Bilan de compétences - Programme

Rappel du cadre légal du bilan de compétences

Le bilan de compétences est considéré par l'Etat comme une action de formation. Son cadre légal est rappelé sur le site du Ministère du Travail. Selon les articles L.6313-4 et R.6313-4 et suivants du Code du travail : « Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » Ainsi le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

Public concerné

Toutes les personnes actives, notamment :

- les salariés du secteur privé
- les demandeurs d'emploi
- les salariés du secteur public

qui souhaitent faire le point sur leurs compétences, aptitudes et motivations et définir un projet professionnel et/ou de formation, en vue de leur permettre d'effectuer une mobilité fonctionnelle, thématique ou géographique.

Prérequis pour suivre le parcours

Aucun.

Objectifs de la prestation

- analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Séverine Til Conseil

Programme détaillé

Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre d'une interrogation de la personne sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour ré-interroger la suite de sa carrière. Il est organisé en trois phases, au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé :

Une phase préliminaire pour :

- analyser votre demande et vos besoins
- vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser votre bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise
- déterminer le format le plus adapté à votre situation et à vos besoins
- définir conjointement les modalités de déroulement.

Une phase d'investigation qui vous permet de :

- construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience.

Une phase de conclusion

Elle s'achève par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Grâce à plusieurs entretiens personnalisés, le bilan se clôt par une synthèse rédigée qui aura fait l'objet d'un échange avec vous, et qui contient :

- l'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition de votre projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi dans les 6 mois).

Durée

Durée du bilan de compétences : 24 h soit :

- Entretiens individuels en face à face 12h00
- Travail personnel guidé, passation et restitution des tests 12h00

Le calendrier sera défini avec vous. Le bilan se répartit sur plusieurs semaines et dure en moyenne 4 mois.

Séverine Til Conseil

Méthodes mobilisées

Des activités favorisant l'introspection

En fonction des objectifs de votre bilan, vous seront proposés :

- Des exercices variés, notamment : un questionnaire en vue de la première séance « au début du chemin », des activités d'écriture, un travail guidé sur les valeurs, des activités d'identification des intérêts professionnels, une recherche sur les moments scintillants de votre parcours...
- Le test RIASEC pour identifier vos grands centres d'intérêt et les métiers qui peuvent y correspondre
- Des outils des pratiques narratives (Arbre de Vie, Voyage de vie, Enquête Merveilleuse...).

L'accès à un drive dédié à des ressources documentaires utiles :

- à la connaissance des secteurs et du marché de l'emploi
- à l'exploration de pistes professionnelles
- à la réalisation d'enquêtes métier
- à la création d'une activité indépendante
- à l'intégration d'une situation de handicap dans un projet professionnel
- aux techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, profil LinkedIn, jobboards, entretien de recrutement...)
- à l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans votre réflexion.

La proposition d'enquêtes métier pour valider votre projet

La réalisation d'un plan d'actions pour concrétiser votre projet.

Encadrement

La conduite du bilan est assurée par Séverine Til, consultante certifiée en évolution professionnelle.

Modalités d'évaluation des objectifs

Les objectifs sont évalués :

- o dans la synthèse du bilan
- o lors de l'entretien de suivi dans les 6 mois après la fin du bilan.

Sanction de la prestation

Une synthèse et une feuille de présence dûment signée vous seront remises à la fin de votre bilan.

Séverine Til Conseil

Lieux des séances

Les séances peuvent avoir lieu en visioconférence ou en présentiel à Paris ou La Défense (dans les bureaux du réseau Cocoon Space).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Chaque demande sera étudiée au cas par cas.

Je vous invite à me contacter pour échanger sur votre situation. Ensemble nous pourrions considérer comment adapter l'accompagnement à vos besoins spécifiques (méthodes, outils, supports, durée des séances, rythme..). Nous pourrions aussi aborder les conditions d'accès aux locaux et les options possibles (visioconférence, déplacement...).

Si le besoin s'en faisait sentir, je pourrais vous orienter vers un contact dédié dans votre région.

Tarifs

- **Particuliers :**
 - En distanciel : 2430 € net
 - En présentiel : 2980 € net
- **Entreprises :** 3200 € net (en distanciel ou dans les locaux de l'entreprise)

Financement

- Par votre compte personnel de formation¹
- Par le plan de développement des compétences de votre employeur
- Par un financement personnel

Délais d'accès

Séverine Til Conseil s'engage à proposer des disponibilités pour positionner le 1er rdv dans les 15 jours après votre inscription.

Certification qualité

Séverine Til Conseil EI est certifié Qualiopi au titre des Bilans de compétences.

¹ Depuis le 2 mai 2024, une participation obligatoire de 100 euros est demandée pour toute inscription d'une formation via le CPF. Cette mesure ne concerne pas les Demandeurs d'emploi. Pour en savoir plus : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/une-participation-financiere-pourquoi-et-comment#:~:text=Le%20décret%20n°%202024,compter%20du%20%20mai%202024.>

Séverine Til Conseil

Indicateurs de performance

- 200 personnes accompagnées depuis 2019 (sous-traitance incluse)
- Entre sept 2021 et juin 2024 (hors sous-traitance)
 - 36 bilans de compétences réalisés par Séverine Til Conseil EI
 - Taux de satisfaction : 100%
 - 97% de mes clients se déclarent « parfaitement » ou « très » satisfaits de leur bilan
 - 100% de mes clients déclarent que le bilan leur a permis de renforcer leur confiance
 - 100% de mes clients déclarent que le bilan leur a permis de réaliser un plan d'actions pour leur projet
 - 2 enquêtes métier/personne en moyenne
 - Taux de réalisation des entretiens de suivi : 80%

Éthique et déontologie

Le travail mené en bilan de compétences s'inscrit dans le respect du code de [déontologie des coachs²](#), du consentement du bénéficiaire, de la confidentialité et de la neutralité.

Contact :

Séverine Til : severine.til@st-conseil.org / 06 89 08 74 93

² <https://www.sfcoach.org/deontologie/#2>